

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
DEMANDE DE MODIFICATIONS DE LA SOCIÉTÉ ARF POUR SES
INSTALLATIONS EXPLOITÉES SUR LA COMMUNE DE CHAUNY

La société ARF, dont le siège social est situé 22 rue Jean Messenger à Saint-Rémy-du-Nord (59330), sollicite des modifications pour les installations qu'elle exploite sur la commune de CHAUNY (02300), route de Soissons :

- passage des cuves de stockage de GPL d'une configuration enterrée à aérienne ;
- remplacement des 4 cuves de stockage des déchets liquides HPC de 30 m³ par des cuves de capacité unitaire de 35 m³.

Une consultation du public par voie électronique, portant sur la demande de la société ARF, est organisée du 20 novembre au 4 décembre 2023 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande, expurgé de ses données confidentielles, sur le site Internet des services de l'État dans l'Aisne à l'adresse suivante :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques/ICPE>

Le public pourra adresser ses observations au préfet de l'Aisne par message électronique à l'adresse suivante ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr en précisant dans l'objet du courriel "Société ARF-Chauny".

Les observations doivent être transmises avant la fin du délai de la consultation du public, soit le 4 décembre 2023 à minuit.

A l'issue de la consultation du public, le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Cette décision ne pourra être définitivement adoptée avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et de propositions, ce délai ne peut être inférieur à trois jours à compter de la date de clôture de la consultation.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
La cheffe de pôle



Jenny POIRETTE

Laon, le

13 NOV. 2023